

# CI Com

Genève

---

Les actionnaires sont invités à l'assemblée générale ordinaire, le mardi 28 juin 2011, à 11h, au Crowne Plaza, av. Louis-Casari 75-77, à Genève.

## Ordre du jour et propositions du conseil d'administration

---

- 1. Rapport annuel, comptes annuels, comptes de groupe pour l'exercice 2010, rapport de l'organe de révision**  
Le conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels de CI Com SA et les comptes du groupe au 31 décembre 2010.
- 2. Décharge aux membres du Conseil d'administration**  
Le conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration.
- 3. Décision relative à l'affectation du résultat ressortant du bilan**  
Le conseil d'administration propose de reporter à nouveau le résultat ressortant du bilan.
- 4. Election statutaire – Conseil d'administration**  
Le conseil d'administration propose de réélire Monsieur Claude Chabanel, dont le mandat est arrivé à échéance, pour un mandat de trois ans.
- 5. Election statutaire – Organe de révision**  
Le conseil d'administration propose de réélire Berney & Associés SA Société Fiduciaire, Genève comme organe de révision.
- 6. Informations générales sur la stratégie et le calendrier de redéploiement de la société**
- 7. Divers**

Le rapport annuel, les comptes de groupe et les comptes annuels 2010, ainsi que le rapport de l'organe de révision peuvent être consultés dès le 7 juin 2011 au siège de la société c/o Sogefco SA, rue du 31-Décembre 42, 1207 Genève ou sur le site internet de la société [www.cicomsa.com](http://www.cicomsa.com).

Chaque actionnaire peut demander qu'un exemplaire de ces documents lui soit envoyé au numéro de téléphone suivant : + 41 22 737 05 40.

Les actionnaires peuvent retirer la carte d'admission jusqu'au 22 juin 2011 auprès de G & P Fiduciaire SA, Madame Anne Déage, téléphone +41 22 737 05 43, rue du 31-Décembre 42, 1207 Genève, moyennant dépôt des actions ou d'une pièce justifiant leur dépôt auprès d'une banque. Les titres restent bloqués jusqu'à la fin de l'Assemblée générale.

Selon l'article 14 des statuts, chaque actionnaire peut se faire représenter par une autre personne, actionnaire ou non. En outre, chaque actionnaire a la possibilité, de par la loi, de faire

représenter ses actions à l'Assemblée générale par les organes de CI Com SA ou par une banque en tant que représentant dépositaire. Finalement, chaque actionnaire a la possibilité de faire représenter ses actions à l'Assemblée générale par Me Georges Fournier en qualité de représentant indépendant, c/o Etude Poncet, Buhler, Lacin & Vallery, Pedro Meylan 5, Case postale 434, 1211 Genève 17, téléphone +41 22 809 10 50. Dans ce dernier cas et sauf instruction expresse contraire au moment de la remise de la procuration, le droit de vote est exercé dans le sens de l'acceptation des propositions du Conseil d'administration.

Les représentants dépositaires d'actions au sens de l'article 689d CO sont priés de communiquer le plus tôt possible à la Société, mais au plus tard le 21 juin à midi, le nombre d'actions qu'ils représentent et le numéro des cartes d'admission représentées. Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la Loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gestionnaires de fortune professionnels.

Genève, le 7 juin 2011  
Le conseil d'administration